

Canadian Postmasters
and
Assistants Association



l'Association canadienne
des maîtres
de poste et adjoints

Le maître de poste canadien



Mars 2012

L'ENDROIT ET LES DATES DES
CONGRÈS ANNUELS DES SECTIONS
ET DE LA
RÉUNION ANNUELLE NATIONALE
SE RETROUVENT À LA PAGE 5.

Visitez régulièrement le **site**
Web de l'ACMPA pour vous
tenir au courant sur les
nouvelles informations.

www.cpa-a-acmpa.ca



États financiers

*Une copie des états financiers 2011
est disponible sur demande.
Voir à la page 12.*

PROCESSUS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

**POUR PLUS D'INFORMATION, TOURNEZ
À LA PAGE 12.**

Photographie sur la couverture a été prise à la ville d'Ottawa par Chantal Legault

L'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) est engagée dans la sécurité, la protection et l'exactitude des renseignements personnels concernant ses membres. Les renseignements personnels des membres sont recueillis, conservés, utilisés et divulgués conformément à la Politique de protection des renseignements personnels de l'ACMPA.

Présidente nationale

Leslie A. Schous

Vice-présidente nationale

Shirley L. Dressler

Vice-président national

Pierre Charbonneau

Secrétaire-trésorier national

Daniel L. Maheux

Personnel de soutien

Sylvie Duguay
Lise Deschamps
Pascal Leroux
Chantal Legault
Joanne Midouin

Éditeur

ACMPA

Représentants des sections

Une liste complète est dans ce magazine.

Le maître de poste canadien

est publié deux fois par année par l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Afin de maintenir nos listes d'envoi à jour, veuillez faire parvenir vos changements d'adresse au bureau national dès que possible.

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à :

ACMPA
281 Queen Mary
Ottawa ON K1K 1X1

Tél. 613-745-2095

Fax 613-745-5559

courriel : mail@cpaa-acmpa.ca

site Web : www.cpa-a-acmpa.ca

n° de convention 40069832

ISSN/0008-4794

CPAA Union Representatives / Représentants syndicaux de l'ACMPA

281 Queen Mary, Ottawa, Ontario K1K 1X1 mail@cpaa-acmpa.ca

Name and address / Nom et adresse	Email / Courriel	Tel. No. / n° de tél.		
		Fax	Off.-bureau	Home-rés.
Mrs. Leslie A. Schous Nat. Pres. / Prés. Nat.	LeslieSchous@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-747-6131
Ms. Shirley L. Dressler Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	ShirleyDressler@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	613-260-8870
M. Pierre Charbonneau Nat. Vice Pres. / Vice-prés. Nat.	PierreCharbonneau@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	819-772-2430
Mr. Daniel L. Maheux Nat. Sec.-Treas. / Sec.-Trés. Nat.	DanielMaheux@cpaa-acmpa.ca	613-745-5559	613-745-2095	

Newfoundland and Labrador / Terre-Neuve et Labrador

Mrs. Louise Ade, Pres., 322 Conception Bay Highway, Conception Bay S. A1X 7A3 (Goulds)	l.ade@nf.sympatico.ca	709-834-1536	709-364-6888	709-834-4289
Ms. Kimberly V. Hunt, Vice Pres., 20 Dawes Place, Conception Bay S. A1X 6Z7 (Hr Main)	kvhunt@nf.sympatico.ca	709-744-2546	709-229-6279	709-744-1945
Ms. Joan Murphy, Sec.-Treas., 29 Joshwill Cres, Conception Bay S. A1X 7E2 (Foxtrap)	joanmurphy@nf.sympatico.ca	709-834-0916	709-834-1106	709-834-4176
Mrs. Shari Porter, Dir., Box 104, Brigus A0A 1K0	shariporter@hotmail.com		709-528-3190	709-528-4795
Mrs. Jackie Buckle, Dir., Box 16112, Stn Foxtrap, CBS A1X 2E2 (Clarke's Beach)	jbuckle@nl.rogers.com		709-786-3662	709-834-6011
Mrs. Donna Gibson, Dir., PO Box 272, Coleys Point South A0A 1X0 (Cupids)	donnagibson17@hotmail.com		709-528-3320	709-786-4388

Maritime / Maritimes

Mrs. Karen E. MacDonald, Pres., 247 Walker, Summerside C1N 5S6 (Borden-Car.)	k.macdonald1@pei.sympatico.ca	902-436-0464	902-855-2400	902-888-2178
Ms. Catherine B. Léger, Vice Pres., 123 Coates Mills S Rd, Ste-Marie-De-Kent E4S 1P2	cleger@aernet.ca	506-955-8193	506-955-3214	506-955-3296
Mrs. Louise Harris, Sec.-Treas., 971 Bradley Street, Wilmot B0P 1W0 (Kingston)	louiseharriscpaa@eastlink.ca	902-242-2622	902-765-2435	902-765-2371
Mrs. Tonya M. Dort, Dir., 54 Sanctuary Drive, Debert B0M 1G0 (Brookfield)	tonyadort@hotmail.com	902-662-3542	902-673-2034	902-662-3539
Ms. Cheryl MacKenzie, Dir., 1487 Route 7, Welsford E5K 3Y5 (Grand Bay)	cam36@hotmail.com	506-486-4868	506-738-2613	506-486-2975
Mme Nathalie Raymond, Dir., 5148 Route 134, Allardville E8L 1B8	n.raymond@rogers.com	506-583-0053	506-725-2003	506-725-9199

Québec

Mme Jacinthe Turcotte, Prés., 40 rang de la Rivière, Maddington Falls G0Z 1C0 (St-Cyrril.)	jturcacmpa@iviv.qc.ca	819-367-2441	819-397-2319	819-367-2081
Mme Susan Morissette, Vice-prés., 499 8e Rue est, La Guadeloupe G0M 1G0 (St-Honoré)	susanm@tlb.sympatico.ca	418-459-3665	418-485-6355	418-459-6367
M. Jacques Vézina, Sec.-Trés., 814 François Rabelais, Neuville G0A 2R0	vezjac@videotron.ca	418-876-2738	418-876-2084	418-876-2435
Mme Chantal Guillemette, Dir., 69 Ross, Victoriaville G6P 0B3 (St Célest.)	changuillemette@videotron.ca	819-758-1067	819-229-3333	819-758-4415
Mme Odette Desgagnés, Dir., 572 ch. du Quai, St-Joseph de la Rive G0A 3Y0 (Les Éboul.)	gantblanc@derytele.com	418-635-1586	418-635-1180	418-635-2505
M. Steeven Roy, Dir., 124 Rolland, St-Henri G0R 3E0 (St Henri .)	s.roy72@hotmail.com	418-882-3600	418-882-2414	418-882-3600

Ontario

Mrs. Brenda McAuley, Pres., 2004 Sagebrush Place, Sudbury P3A 4X7 (Falconbridge)	bmcauley_cpaa@sympatico.ca	705-521-1888	705-521-1117	705-521-1117
Mrs. Sandra L. Wilson, Vice Pres., 57 Pottinger Street, Lindsay K9V 3X9 (Haliburton)	sandra_cpaa@sympatico.ca	705-878-0384	705-878-8306	705-878-8306
Mrs. Earlene R. Simpson, Sec.-Treas., PO Box 274, Port Carling P0B 1J0 (Bala)	e.simpson.cpaa@sympatico.ca	705-765-3358	705-762-5412	705-765-0643
Mme Rita Chartrand, Dir., 2 Pioneer Street W Box 203, Markstay P0M 2G0	rchartrand.cpaa.acmpa@true802.ca	705-853-1210	705-853-4356	705-853-1209
Ms. Connie A. Raedts, Dir., 132 Queen St., Angus L0M 1B0	connie4cpaa@sympatico.ca	705-424-7377	705-424-5653	705-424-1107

**

Manitoba

Mrs. Julie Hughes, Pres., Box 11, Group 4, RR 1, Anola R0E 0A0 (Beausejour)	jjhcpaa@gmail.com	204-866-4822	204-268-2731	204-866-3217
Mr. Raymond Bonk, Vice Pres., PO Box 65, Brunkild R0G 0E0	rbonk.cpaa@hotmail.com	204-736-3753	204-736-4712	204-736-3750
Mrs. Hope M. Toporowski, Sec.-Treas., PO Box 66, Fork River R0L 0V0	hopecpaa@mts.net	204-657-2362	204-657-2453	204-657-2337
Ms. Charlotte Vennard, Dir., PO Box 303, Holland R0G 0X0 (Carberry)	charadam@mymts.net	204-526-2412	204-834-3234	204-526-2412
Mr. Jacques J. Trudeau, Dir., Box 760, Ile des Chênes R0A 0T0	jacquescpaa@hotmail.com	204-878-9998	204-878-2036	204-878-9998
Mrs. Janet Johnson, Dir., Box 307, Anola R0E 0A0 (East Selkirk)	janetjohnsoncpaa@hotmail.com	204-866-2436	204-482-1237	204-866-2436

Saskatchewan

Mrs. Sue A. Verhelst, Pres., PO Box 828, Radville S0C 2G0	president@cpaask.org	306-869-2527	306-869-2433	306-869-2294
Mrs. Trudy S. Labarowski, Vice Pres., PO Box 183, Pennant Station S0N 1X0 (Kyle)	trudy@cpaask.org	306-626-3223	306-375-2285	306-626-3224
Mrs. Lori M. Kachmarski, Sec.-Treas., PO Box 88, Brock SOL 0H0	lori@cpaask.org	306-379-4302	306-379-2040	306-379-4302
Mrs. Janice Colliness, Dir., PO Box 55, Kincaid S0H 2J0 (Glenbain)	jan@cpaask.org	306-264-3869	306-264-3889	306-264-3868
Mrs. Yolanda Hachkewich, Dir., PO Box 462, Punnichy S0A 3C0	yolanda@cpaask.org		306-835-2517	306-746-5840
Mrs. Shelly Krahenbil, Dir., P.O. Box 85, Lemberg S0A 2B0	shelly@cpaask.org	306-335-9001	306-335-2214	306-335-9000

Alberta, Northwest Territories and Nunavut / Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Mr. Dwayne Jones, Pres., 9 Valiant Cres, Olds T4H 0A7 (Carstairs)	cpaadj@shaw.ca	403-791-2008	403-337-3411	403-791-2008
Mrs. Denice A. Pharis, Vice Pres., PO Box 439, Thorsby T0C 2P0	dpharis@hotmail.com	780-789-4131	780-789-3600	780-789-3132
Mr. Gerry Henry, Sec.-Treas., General Delivery, Del Bonita T0K 0S0 (Warner)	gnhenry@toughcountry.net	403-758-6329	403-642-3992	403-758-6497
Mrs. Phyllis Tuttle, Dir., PO Box 657, Evansburg T0E 0T0	ptuttle1956@hotmail.com	780-727-4587	780-727-4404	780-727-2056
Mrs. Florence Henning, Dir., PO Box 71, Mayerthorpe T0E 1N0	cpaafh@xplornet.com	780-785-4022	780-786-2122	780-785-3319
Mrs. Xan Moffatt-Toews, Dir., P.O. BOX 2368, Fairview T0H 1L0	xmtcpaa@hotmail.com	780-835-2157	780-835-2855	780-835-2147

British Columbia and Yukon / Colombie-Britannique et Yukon

Mrs. Barbara J. Lincoln, Pres., 7519 Sechelt Inlet Road, Sechelt V0N 3A4	barb.lincoln@cpaa-bcyukon.com	604-885-6075	604-885-2411	604-885-6006
Mrs. Carolyn Elliott, Vice Pres., 3711 Bosun Way RR 2, Pender Island V0N 2M2	carolyn.elliott@cpaa-bcyukon.com	250-629-3134	250-629-3222	250-629-3133
Mrs. Susan Argotoff, Sec.-Treas., RR1 S-2 C-16, Crescent Valley V0G 1H0	susan.argotoff@cpaa-bcyukon.com	250-359-7544	250-359-7788	250-359-7523
Mrs. Leslie O. Ainslie, Dir., 100-5460 Clements Cres., Peachland V0H 1X5	leslie.ainslie@cpaa-bcyukon.com	250-767-9008	250-767-2251	250-767-2979
Mrs. Eva Heide, Dir., 304 - 7592 Vedder Rd, Sardis V2R 1C0	eva.heide@cpaa-bcyukon.com	604-792-1478	604-858-6511	604-792-2031
Mrs. Renate Kviet, Dir., PO Box 38, Surge Narrows V0P 1W0	renate.kviet@cpaa-bcyukon.com		250-203-4703	250-203-4703

Message de la Présidente nationale

Au moment où je vous écris ce message, c'est vendredi après-midi, une de ces journées grises et ennuyantes à l'extérieur. Nous subissons les contrecoups de la pleine lune de mardi. Et votre journée à vous, ça va? En fait ici, au 281, rue Queen Mary, les choses vont plutôt bien. Nous sommes occupés, comme d'habitude, mais c'est pour cela que nous sommes ici au bureau national.

Nous avons, ou du moins nous espérons que nous avons, mis la plainte que nous avons déposée contre le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) devant le Congrès du travail du Canada (CTC) derrière nous. Une entente a été signée entre les parties; entente selon laquelle le STTP accepte de se conformer à la constitution du CTC qui prévient toute forme de maraudage. Nous allons donc retirer notre plainte. Vous pourrez lire tous les détails du dossier plus loin dans le magazine.

Nos enjeux de relations de travail progressent aussi. Certains sont très positifs, mais bien sûr nous rencontrons quelques pépins à l'occasion sur notre chemin. J'ai d'ailleurs préparé un rapport sur les relations du travail que vous pourrez aussi lire plus loin dans le magazine. Une des choses que j'ai oubliée de mentionner, c'est que la majorité des présidents de section sont venus à Ottawa pour revoir leurs griefs respectifs avec le vice-président désigné pour s'occuper de leurs dossiers. Ce fut une session extrêmement productive, mais aussi une excellente opportunité de revoir entièrement les dossiers actifs. J'ai aussi nommé Daniel L. Maheux, secrétaire-trésorier national, président du comité des relations du travail pour traiter les griefs nationaux et ceux de la Colombie-Britannique/Yukon, de l'Alberta/Territoires-du-Nord-Ouest/ Nunavut, de Terre-Neuve/Labrador ainsi que des Maritimes. La vice-présidente, Shirley L. Dressler, continuera de gérer les dossiers de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, et Pierre s'occupera de ceux du Québec.

Les congrès des sections approchent à grand pas. Assurez-vous d'inscrire à vos calendriers celui de votre section, les dates et les emplacements se retrouvent plus loin dans le magazine. Ces congrès sont très informatifs, sans compter que vous y aurez beaucoup de plaisir. Venez vous joindre à nous. Personnellement, je participerai à quelques-uns de ces congrès, comme toujours, j'ai d'ailleurs très hâte de partager ces fins de semaine avec nos membres. En espérant vous y rencontrer.

Par ailleurs, nous avons entendu des rumeurs à l'effet que dans certaines régions du pays, les membres sont encouragés à prendre leurs vacances annuelles en blocs d'une ou plusieurs semaines. Bien que vous puissiez procéder de la sorte si vous le désirez, sachez que ce n'est pas une obligation en vertu de la convention collective. Lisez l'article 23 de la convention collective en ce qui a trait au calendrier des congés annuels. Si quelqu'un tente de vous imposer ce type de restrictions, veuillez en aviser un représentant syndical dès que possible.

Des inquiétudes ont aussi été portées à notre attention concernant les questions utilisées dans les processus de concours; ces questions n'ont pas été mises à jour depuis longtemps et, par conséquent, les réponses actuelles sont erronées. Le comité national de dotation, présidé par Shirley L. Dressler, a été mandaté pour rencontrer la SCP et revoir les questions et réponses afin de s'assurer que tous les éléments du processus soit à jour. Le document de concours doit aussi être mis à jour, nous ne l'avons pas revu depuis un certain temps. D'ailleurs, vous trouverez, dans les pages du magazine, un article sur la façon adéquate de remplir le formulaire Rapport d'évaluation d'un(e) candidat(e). Il s'agit d'un élément crucial du processus de concours, alors il importe que vous sachiez comment le remplir correctement.

En terminant, je vous souhaite un superbe printemps et un été encore plus fabuleux. J'espère vous voir lors de votre congrès.

Leslie A. Schous



**Congrès annuel des sections
2012**

Terre-Neuve & Lab.

Ramada St. John's
102, ch. Kenmount
St. John's T.-N. A1B 3R2
5 & 6 mai 2012

Tél. 709-757-3044 Fax 709-722-9231

Manitoba

Hôtel Viscount Gort
1670, ave Portage
Winnipeg Man. R3J 0C9
4, 5 & 6 mai 2012

Tél. S.F. 1-800-665-1122 Fax 204-772-2161

Maritimes

Holiday Inn Express
2515, ch. Mountain
Moncton N.-B. E1G 2W4
25, 26 & 27 mai 2012

Tél. S.F. 1-800-465-4329 Tél. 506-384-1050

Saskatchewan

Hôtel Travelodge Saskatoon
106, prom. Circle ouest
Saskatoon Sask. S7L 4L6
1, 2 & 3 juin 2012

Tél. 306-242-8881 Fax 306-242-6137

Québec

Hôtel Tadoussac
165, rue Bord de l'eau
Tadoussac Que. G0T 2A0
18, 19 & 20 mai 2012

Tél. S.F. 1-877-653-1717 Fax 418-653-2727

Alberta, T.N.-O. & NU

Red Deer Lodge & Centre de conf.
4311 – 49^e Ave
Red Deer Alb. T4N 5Y7
1 & 2 juin 2012

Tél. 403-346-8841 Fax 403-341-3220

Ontario

Delta Guelph Inn et Centre de conf.
50, ch. Stone ouest
Guelph Ont. N1G 0A9
4 & 5 mai 2012

Tél. 519-780-3700 Fax 519-780-3710

C.-B. & Yukon

Tigh-Na-Mara Seaside Spa Resort
1155, prom. Resort
Parksville C.-B. V9P 2E3
4, 5 & 6 mai 2012

Tél. 250-248-2072 Fax 250-248-4140

AVIS

Réunion annuelle nationale

29 septembre 2012 (10 h)

ACMPA

281 Queen Mary

Ottawa ON K1K 1X1

Tél. 613-745-2095 Fax 613-745-5559

courriel : mail@cpaa-acmpa.ca site Web : www.cpaa-acmpa.ca

Les membres qui désirent se joindre à nous, veuillez contacter le bureau national.

Plainte auprès du CTC

par Leslie A. Schous

Vous vous rappellerez sûrement que le 29 juin 2011, l'ACMPA déposait une plainte formelle auprès du Congrès du travail du Canada (CTC) et ce, contre le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). La plainte reposait sur des accusations de maraudage à l'endroit du STTP. Cette plainte était le fruit de la demande déposée par ce syndicat devant le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) afin d'obtenir une revue complète des unités de négociation au sein de Postes Canada. La proposition du STTP prévoyait la fusion d'un grand nombre de membres de l'ACMPA avec le STTP, alors que certains membres seraient allés rejoindre les rangs de l'Association des officiers des postes du Canada (AOPC).

Le 9 septembre 2011, le litige a été référé à M. Jeff Rose, ancien président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Cette mesure, conforme aux dispositions de l'article 4 de la Constitution du CTC, visait à résoudre les enjeux entre l'ACMPA et le STTP.

L'ACMPA a rencontré M. Rose le 14 octobre 2011. Il s'agissait d'une discussion générale sur la résolution souhaitée par l'ACMPA afin de résoudre ce différend. La position de l'ACMPA était, et continue d'être, que nous voulons que l'unité de négociation de l'ACMPA soit respectée pour ce qu'elle est et, par conséquent, que le STTP cesse et s'abstienne de toute action visant à s'approprier nos membres. M. Rose a aussi rencontré le STTP.

Le 6 décembre 2011, M. Rose a présenté un document d'entente au STTP, puis subséquemment à l'ACMPA. Le président du STTP a signé le document, dans l'attente de l'approbation de l'exécutif national de son bureau de direction. La présidente nationale, Leslie A. Schous, a aussi signé le document; elle aussi dans l'attente de l'approbation du bureau national de direction de l'ACMPA.

Le 24 janvier 2012, M. Rose a avisé l'ACMPA que l'exécutif national du STTP avait approuvé le document. Le 1^{er} février 2012, une conférence téléphonique a donc été organisée pour déterminer si le bureau national de direction était d'accord avec les modalités du document. Le bureau national de direction de l'ACMPA a donc lui aussi approuvé l'entente.

Les faits saillants du document vont comme suit :

1. Les parties, l'ACMPA et le STTP, acceptent de former un comité composé de représentants séniors des deux syndicats. Un président neutre sera choisi conjointement par les parties.
2. Le but du comité est de discuter, d'échanger de l'information et des perspectives sur le travail afin de coordonner les approches et développer des positions communes, le cas échéant, en relation avec les défis qui surviennent au sein de Postes Canada.
3. L'ACMPA et le STTP souhaitent que les réunions du comité permettent d'établir une relation de coopération et de respect mutuel.
4. Les réunions se tiendront un minimum de deux (2) fois par année.
5. Si les parties sont incapables de s'entendre sur un président neutre, le bureau du président du CTC les aidera à trouver une personne acceptable.
6. Le STTP confirme son adhésion à l'article 4 de la Constitution du CTC.
7. L'ACMPA accepte de retirer sa plainte contre le STTP.

À nouveau, un immense merci doit aller aux membres de l'ACMPA qui nous ont démontré un appui phénoménal en termes de nombre. Nous n'aurions pu réussir sans vous!

Indemnité supplémentaire allouée aux maîtres de poste qui fournissent les locaux

par Pierre Charbonneau

Appendice « H » – Lettre d’entente # 15

Un **nouveau** formulaire vous sera expédié au mois d’avril prochain.

L’an dernier, nous avons alloué un délai supplémentaire à Postes Canada pour le paiement de cette indemnité, car les formulaires n’avaient pas toute l’information requise. Vous devez vous **assurer** de bien **remplir** et **signer** le formulaire.

Nous vous suggérons de compléter le formulaire dès sa réception et de le **retourner** à l’adresse indiquée sur le formulaire. **N’oubliez pas**, Postes Canada doit recevoir votre formulaire au plus tard le **30 juin**.

- Aucune pièce justificative n’est requise.
- Tous les maîtres de poste ayant soumis une demande valide recevront une partie du fonds qui sera réparti entre eux de manière proportionnelle.
- Le paiement devrait vous parvenir au plus tard le **31 août**.

POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION ET PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

par Pierre Charbonneau

La Société canadienne des postes s’affaire à mettre à jour sa politique sur la prévention et protection contre la violence en milieu de travail, qui sera disponible sur Intraposte à tous les employés. Plusieurs rencontres sur le sujet ont eu lieu en vertu des réunions du comité national mixte sur la santé et la sécurité.

Une ébauche de formation sur la prévention et protection contre la violence en milieu de travail fait présentement l’objet d’une étude par tous les intervenants syndicaux et patronaux.

Postes Canada veut se conformer à ses obligations en vertu du Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail et communiquer des renseignements aux employés sur les facteurs qui contribuent à la violence en milieu de travail. La politique révisée sera bientôt disponible aux employés de la SCP.

Rapport d'évaluation d'un(e) candidat(e) (REC)

par Daniel L. Maheux

Les maîtres de poste sont responsables de deux types de rapports pour évaluer le rendement des employés. Le Rapport d'évaluation d'un(e) candidat(e) (REC) est l'objet du présent article. Le REC fait partie intégrante du processus de dotation, il doit être complété avant l'entrevue et il doit être utilisé dans le calcul global afin de déterminer quel candidat a le mieux réussi.

Il importe de se rappeler que le rapport doit évaluer le rendement de l'employé **dans son poste actuel**. Par conséquent, le REC ne peut uniquement être complété que par le superviseur immédiat de l'employé ou le maître de poste. Le rapport doit être objectif et faire une évaluation réaliste du rendement de l'employé dans ses tâches quotidiennes.

Le REC comprend quatre (4) catégories d'évaluation qui sont :

- Exigences de base
- Facteur des connaissances
- Facteur des habiletés
- Facteur des qualités personnelles.

Les maîtres de poste doivent utiliser toute la gamme de l'échelle des niveaux et doivent pouvoir justifier leur évaluation avec des exemples concrets. Pour illustrer ce point, si un candidat obtient une note élevée en ce qui a trait aux exigences de base, des commentaires acceptables pourraient aller comme suit : « *Samantha m'a remplacé comme maître de poste en affectation intérimaire et ce, à plusieurs reprises au cours de la dernière année. Elle a démontré ses habiletés de façon satisfaisante dans tous les aspects des fonctions de maître de poste. Samantha est une très bonne candidate.* »

Avant tout, les maîtres de poste sont des chefs d'équipe et des rassembleurs. Les maîtres de poste s'assurent donc que leur bureau soit bien géré, mais ils sont aussi responsables du développement professionnel des employés au sein du bureau de poste. Tous les employés de l'ACMPA devraient être formés non seulement dans les tâches de base qui portent sur le tri du courrier et son traitement, mais aussi dans tous les aspects des fonctions reliées aux postes d'adjoints principaux ou celles des maîtres de poste eux-mêmes.

Cela ne veut pas dire que tous les employés deviendront des maîtres de poste. Cela veut simplement dire qu'un employé qui détient de bonnes connaissances devient un employé qui démontre une plus grande confiance en soi et qui sera probablement un employé plus heureux dans son milieu de travail. Les connaissances et le développement des employés dans les bureaux de poste pourraient bien être le reflet des habiletés de leadership d'un maître de poste et de sa crédibilité.

* Note

Le deuxième type de rapport d'évaluation de rendement est le Rapport de probation. Il est utilisé lorsqu'un nouvel employé, y compris les employés nommés pour une période déterminée, est embauché dans votre bureau de poste. Il importe de se rappeler que les employés sont en probation pour une période de six (6) mois. Cette période de six (6) mois est critique. Le maître de poste doit d'ailleurs remplir un rapport régulier de probation pour chacun des employés durant cette période (consultez la clause 11.11 de la convention collective à cet effet). Si le maître de poste failli à sa tâche d'évaluer l'employé et que l'employé présente éventuellement des problèmes de rendement, il sera beaucoup plus exigeant pour le maître de poste, en termes de temps, de former l'employé et de l'amener à des niveaux acceptables quant à son rendement.

Mise à jour sur les relations du travail

par Leslie A. Schous

L'ACMPA s'efforce toujours de trouver des façons d'améliorer ses processus pour traiter les griefs et gérer les enjeux de relations du travail.

Nous rencontrons Postes Canada à tous les mois afin de discuter des nouvelles initiatives et soulever les enjeux qui sont portés à l'attention du bureau national. Ces rencontres s'avèrent une bonne avenue pour discuter de nos préoccupations, nous pouvons ainsi adresser les enjeux en temps opportun, ou du moins, en bonne partie.

Un autre élément qui représentait une inquiétude est bien sûr le traitement des griefs, car nous souhaitons qu'ils soient référés devant un arbitre de façon aussi expéditive que possible. En juin dernier, nous nous sommes donc penchés sur la mise en place d'un processus afin de référer les griefs devant un arbitre dans un délai d'un an, plus ou moins, à partir du moment où le grief a été déposé.

Nous avons avisé formellement les Relations du travail de la SCP lors de notre réunion mensuelle de juin 2011. Nous avons aussi soulevé la question lors de la réunion semi-annuelle, en septembre dernier, avec Deepak Chopra et d'autres membres de la haute direction de Postes Canada.

Cela semble avoir remis la balle en jeu. Nous avons eu de nombreuses rencontres avec les gestionnaires et les officiers des relations du travail dans un effort visant à établir un système pour mieux traiter des griefs. Nous examinons donc :

1. Arbitrage sommaire.
2. Discussions pré-arbitrage au niveau national.

Arbitrage sommaire : c'est un processus décrit à l'article 7.27 de la convention collective, mais que nous n'avons pas utilisé jusqu'ici. Les présidents et les vice-présidents de section seront formés sur ce processus dans la première semaine d'avril. L'arbitrage accéléré serait utilisé principalement pour les cas individuels des membres tels un refus de congé. Par contre, les renvois, les interprétations portant sur la convention collective, les griefs de politiques, etc. seraient toujours traités selon le processus formel d'arbitrage.

Discussions pré-arbitrage : elles se tiendraient au niveau national dans le but d'aider les sections et les gestionnaires régionaux à résoudre les griefs. Cela n'éliminerait pas le processus formel d'arbitrage déjà en place, mais si les parties arrivent à une impasse, alors des discussions pourraient avoir lieu au niveau national afin d'aider au processus et/ou proposer diverses options pour résoudre le problème.

À ce jour, nos rencontres avec Postes Canada ont été très positives. D'autres réunions sont prévues dans le futur, de sorte à ce que les parties puissent établir une liste de griefs qui pourraient faire l'objet du processus d'arbitrage sommaire ou de discussions pré-arbitrage au niveau national.

Bien que ces mesures ne signifient pas que nous résoudrons tous les problèmes du jour au lendemain, ce sont des étapes qui nous permettront d'obtenir des résolutions en temps plus opportun.

CALENDRIER DES CONGÉS ANNUELS

par Pierre Charbonneau

Clause 23.03

Le calendrier des congés annuels est établi et affiché chaque année avant le 1^{er} avril.

Clause 23.01

Les périodes de congés annuels s'étendent sur toute l'année du congé annuel : soit du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

Clause 23.02

Les maîtres de postes sont les premiers à choisir leurs périodes de congés annuels et les adjoints principaux, les deuxièmes. Les adjoints à plein temps choisissent ensuite leurs périodes de congés annuels selon leur période d'emploi continu. Les adjoints à temps partiel viennent ensuite et choisissent leurs périodes de congés annuels selon le même critère. Les employés nommés pour une période déterminée avec service continu choisissent ensuite leurs périodes de congés annuels de la même manière.

Clause 23.04

Conformément à l'ordre établi à la clause 23.02, vous choisissez une (1) période continue de congés annuels correspondant à la totalité ou à une partie des congés auxquels vous avez droit. S'il y a lieu, après avoir effectué votre premier choix, vous choisissez une période continue de congés annuels, tel que stipulé dans la clause 23.02, jusqu'à l'épuisement de tous les congés auxquels vous avez droit.

Bonnes vacances!

JUSTE POUR VOUS

par Leslie A. Schous

La présente vise à vous rappeler que le prochain cours *Juste Pour Vous* se tiendra du 23 au 25 octobre 2012. Le cours sera offert dans les villes de : Charlottetown, Montréal, Ottawa et Edmonton.

Les formulaires de demandes seront envoyés aux membres autour du 13 juin prochain. Les demandes de participation doivent être reçues au bureau national **au plus tard le 30 juillet**.

Les membres sont choisis à partir des inscriptions reçues, mais tout à fait au hasard, ceci dit chaque section est représentée.

Nous espérons que vous prendrez le temps de vous inscrire. Il s'agit d'un excellent cours et nous avons reçu un grand nombre de commentaires positifs des membres qui y ont participé antérieurement. Vous apprendrez beaucoup, vous rencontrerez des collègues fantastiques et vous aurez beaucoup de plaisir. Alors envoyez votre demande de participation et BONNE CHANCE!

Réseau des agents de référence

Un agent de référence (AR) est un bénévole spécialement formé dont le rôle principal est d'aider les employés à aborder leurs préoccupations d'ordre personnel ou professionnel. Les AR se chargent de cette responsabilité en orientant les employés vers le PAE ou d'autres ressources appropriées. Postes Canada a un réseau d'AR depuis la fin des années 80, et aujourd'hui, le programme des AR constitue un prolongement du Programme d'aide aux employés (PAE).

Un AR ne vient pas remplacer des services de counseling professionnels; il s'agit plutôt d'une ressource de soutien qui écoute les employés et les encourage à obtenir l'aide d'un professionnel. Un AR aide à mieux faire connaître le PAE et la vaste gamme de services et de ressources qu'il offre aux employés et aux chefs d'équipe. Cela mène souvent les collègues à demander de l'aide avant que leur difficulté devienne plus difficile à gérer.

Complément de Postes Canada.

Processus de changement d'adresse

Pour vous assurez que l'ACMPA a votre adresse exacte, vous devez faire les deux (2) étapes suivantes :

1. **AVISER POSTES CANADA :**

- Vous pouvez faire la mise à jour de votre adresse en utilisant l'outil Libre-service pour les employés (LSE)
- Communiquer avec AccèsRH :
 - **Courriel** : Accèsrh@postescanada.ca
 - **Téléphone** : 1-877-807-9090 entre 6 h et 21 h, heure de l'Est
 - **Télécopieur** : 613-734-6347

2. **Aviser l'ACMPA :** (pour information seulement)

- **Courriel** : mail@cmaa-acmpa.ca
- **Téléphone** : 613-745-2095
- **Télécopieur** : 613-745-5559

Il est important que vous informiez Postes Canada en premier. Le fichier électronique qui supporte l'information de nos membres est basé selon l'information que la Société nous fournit. Si vous n'avez pas la SCP de votre changement d'adresse, votre nouvelle adresse n'apparaîtra pas dans notre système.

98

Commander vos états financiers 2011 de l'ACMPA

Les états financiers vérifiés 2011 seront disponibles vers la mi-avril. Pour recevoir une copie des états financiers, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le retourner à :

ACMPA, 281, rue Queen Mary, Ottawa ON K1K 1X1

(SVP ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Nom

Adresse

Ville – Province – Code postal

Lancement d'un programme d'assurance pour les maîtres de poste responsables de fournir les locaux du bureau de poste

De nombreux membres de la l'ACMPA sont responsables de fournir les locaux du bureau de poste et il est parfois difficile ou, voir impossible, pour eux d'obtenir l'assurance nécessaire pour leur bureau de poste. Ainsi, l'ACMPA a répondu à ce besoin et le 1^{er} janvier 2012 sonnait le lancement d'un programme d'assurance Biens et Responsabilité Civile Générale pour les membres devant fournir les locaux du bureau de poste.

Ce programme, qui est offert par la compagnie d'assurance Aviva et est géré par le courtier Globalex Gestion de Risques, offre principalement les couvertures suivantes :

- Une limite de 20 000 \$ pour le contenu du maître de poste se trouvant dans le bureau de poste.
- Une limite de 2 000 000 \$ pour la responsabilité civile générale.
- La possibilité d'assurer le bâtiment.

Grâce au nombre important de membres, ce programme est accessible à une prime annuelle avantageuse de 390 \$.

Deux mois suite au lancement du programme, déjà plus de quarante (40) membres y ont prit part, ce qui témoigne du niveau d'intérêt significatif pour cette initiative. Certains de ces membres ont pu ainsi réaliser d'importantes économies et d'autres ont pu obtenir une assurance qui leur était autrement inaccessible.

Pour les membres dont le bureau de poste est situé dans leur résidence, il est également possible pour eux d'assurer leur résidence sous le programme. Toutefois, il est important pour eux de maintenir les couvertures suivantes en place :

- Assurance pour leur contenu personnel, autre que dans le bureau de poste.
- Assurance pour la responsabilité civile générale, découlant de leurs activités personnelles.

Pour toute information supplémentaire au sujet de ce programme, n'hésitez surtout pas à contacter Globalex au 1-855-242-3575.

Complément de Globalex.

Régime d'assurance-vie collective

A – Bénéfice d'assurance-vie

1. À compter du 1^{er} août 2005, **tous les membres actifs** de l'Association sont protégés par un bénéfice d'assurance-vie collective de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073, sous-crite par la *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, au nom de l'Association.
2. Le montant qui précède est sujet à une révision périodique.
3. Ladite assurance restera en vigueur tant et aussi longtemps que *l'employé demeurera un membre actif de l'Association*.
4. La protection existe tant que cette police est en vigueur.
5. La protection cessera à la fin du mois durant lequel vous atteignez l'âge de 70 ans.
6. Tout nouveau membre actif est couvert en vertu de ce régime dès la date à laquelle son adhésion à l'Association est reconnue par celle-ci.

B – Bénéfice en cas d'invalidité totale

1. La police prévoit le maintien de votre assurance collective, pourvu que les conditions suivantes existent :
 - a) vous êtes complètement invalide depuis 6 mois ou plus avant votre 65^e anniversaire de naissance;
 - b) votre invalidité est telle que vous êtes incapable d'accomplir un travail de quelque nature que ce soit;
 - c) vous demeurez un membre actif de l'Association.
2. Cette protection ne s'étend pas au-delà de votre 65^e anniversaire de naissance.
3. Si vous cessez d'être membre durant votre incapacité et avant votre 65^e anniversaire de naissance, vous devez considérer le privilège de transformation inscrit à l'item C ci-après.
4. Vous avez fait application pour l'exonération de primes dans les délais prévu au contrat.

C – Bénéfice de transformation

1. Cette assurance peut être transformée en certains types d'assurance-vie individuelle alors émis par la *Great-West*.
2. Pour pouvoir effectuer cette transformation, les conditions qui suivent doivent exister :
 - a) vous devez cesser d'être membre actif de l'Association avant ou à l'âge de 65 ans;
 - b) **votre demande de transformation doit être reçue au siège social de la *Great-West* dans les 31 jours qui suivent la date à laquelle vous cessez d'être membre actif de l'Association.**
3. Présentement, la protection maximale disponible est de 10 000 \$.
4. Votre état de santé au moment de la transformation n'est pas un facteur à considérer.
5. Ce privilège ne peut être accordé après les 31 jours qui suivent votre 65^e anniversaire de naissance, même si vous continuez à travailler après cette date.

D – Bénéficiaire

1. Vous trouverez, ci-dessous, un formulaire vous permettant d'enregistrer le nom du bénéficiaire devant toucher les sommes dues aux termes de la police, advenant votre décès.
2. Vous avez le droit de changer ce bénéficiaire désigné au besoin.
3. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les sommes dues seront payables à la succession par l'entremise d'un administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit.
4. **Si la personne désignée comme bénéficiaire est un mineur qui n'a pas la capacité juridique voulue, cocher la boîte ci-dessous (dans le formulaire de désignation du bénéficiaire) et un formulaire de Nomination de Fiduciaire vous sera envoyé pour compléter.**

Certificat d'assurance

1. La *Great-West, compagnie d'assurance-vie*, certifie que le porteur dudit certificat est assuré pour la somme de 10 000 \$, conformément aux dispositions de la police de groupe n° 158073 :
 - a) pourvu qu'il soit membre actif de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints; et
 - b) pourvu qu'il soit âgé de moins de 70 ans.
2. Ce montant d'assurance est payable lors du décès de l'assuré, résultant de toute cause quelle qu'elle soit, au dernier bénéficiaire inscrit dans les dossiers de la *Great-West*.
3. Si aucun bénéficiaire n'est inscrit dans les dossiers de la *Great-West*, l'assurance doit être versée à l'administrateur, exécuteur ou ayant(s) droit de la succession du défunt.
4. La police comprend un bénéfice en cas d'invalidité et un privilège de transformation.
5. Ledit certificat ainsi que la documentation ci-dessus visant à décrire les particularités de l'assurance sont présentés exclusivement à titre d'information.
6. S'il y a conflit entre ce qui précède et les dispositions de la police de groupe n° 158073 dont l'Association est titulaire, ce sont les dispositions de ladite police n° 158073 qui ont préséance.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires au sujet de ce régime d'assurance-vie collective, prière de communiquer avec :

Pierre A. Jeurond, Administrateur
Régime d'assurance-vie collective de l'ACMPA
Casier Postal 46007
2339 chemin Ogilvie
Ottawa ON K1J 9M7

613-798-2424 pierre@capitalbenefit.ca

2010/03

Conserver les informations ci-dessus pour vos dossier.

(Une fois complétée, veuillez détacher et retourner cette partie à l'adresse ci-dessus.)

Formulaire de désignation du bénéficiaire (VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

Avis important concernant le régime d'assurance-vie collective

- Avant de compléter ce formulaire, **vous devez avoir signé un dossier du membre de l'Association.**
- Ce formulaire devrait être complété qu'une seule fois, sauf si vous voulez l'amender. (ex. changement de votre nom ou celui du bénéficiaire)
- Quand ce formulaire est complété par un membre, le membre doit faire témoigner sa signature par quelqu'un autre que le bénéficiaire.
- **Bénéficiaire d'âge mineur :** OUI NON • **Langue préférée:** anglais français Tél. (maison) : (____)_____

Je, _____ résidant(e) dans la province de _____

_____ prénom et nom du membre _____ nom du bureau de poste
est assuré(e) en vertu de la police de groupe n° 158073 déclare que toutes les sommes payables aux termes de ladite police, à mon décès, doivent être versées

à _____
_____ prénom et nom du bénéficiaire _____ lien de parenté du bénéficiaire avec le membre

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 20____
_____ ville, province

_____ signature du témoin

_____ signature du membre